

SAINT-IMIER

MOBILITÉ
FICHE**Politique de stationnement/ Parkings-Relais (P+R)**

Il y a beaucoup de places de stationnement sur le territoire communal, ce qui tend à favoriser l'utilisation des TIM. A la gare plus particulièrement, le P+R de 26 places est combiné avec de nombreuses places de parking (dont une grande partie gratuite) autour de la gare qui défavorisent l'utilisation du P+R, alors que celui-ci pourrait / devrait être renforcé.



Une évaluation des besoins de places de stationnement en surface se doit d'être réalisée sur tout le territoire afin de limiter leur nombre et laisser ainsi plus d'espace pour d'autres usages. Quelques parkings en surface pourraient ainsi être supprimés ou redimensionnés (parking du CEFF INDUSTRIE par exemple), le Sud de la Place du 16 mars (env. 35 places) devrait redevenir une centralité beaucoup plus attrayante en réduisant ou en enlevant le stationnement et en développant les terrasses alentours ; ceci pourrait également être réalisé à la Place du Marché.

Même sans problèmes avérés observés sur le territoire communal au niveau du stationnement, ces mesures permettraient une plus-value, notamment en termes de qualité de vie (voir rapport et FRe pour plus de détails).

M1
M5**Mesures de modération du trafic**

Bien que la Commune compte de nombreux secteurs 20 km/h et 30 km/h, les valeurs limites de bruit pour l'habitat sont largement dépassées essentiellement sur les routes cantonales (RC) la journée et la nuit (OFS). La situation est particulièrement préoccupante sur la Rue Francillon, le rue de Châtillon et la route de Tramelan. Des mesures ont déjà été prises puisque depuis 2021, les RC 248.2 (Rte de Tramelan) et 1328 (Rues de la Suze, de la Gare, du Vallon et de Châtillon) traversant le secteur bâti de Saint-Imier sont limitées 30 km/h, comme mesure à la source de protection contre le bruit. La Commune mène également des réflexions pour généraliser les zones 30 km/h. Il semblerait effectivement judicieux de réfléchir à passer l'entier du village à 30 km/h. La mise en œuvre du projet de 'concept général et multimodal' de la Commune sera déterminant.



M2

Mobilité électrique

Certains parkings sont déjà dotés de bornes de recharge pour véhicules électriques (à la Clientis Arena notamment). Cela pourrait également être ajouté pour le parking de la piscine par exemple (les gens y stationnent généralement pour une longue période), au CEFF et à la gare.



M3

Transports publics (TP)

Quelques arrêts de bus ont un mauvais accès pour les PMR, n'étant pas accessibles par un trottoir abaissé à proximité ; une réflexion de la part de la Commune pourrait être envisagée pour analyser si des mesures doivent être prises pour certains arrêts.



M6

Concept de mobilité douce

Plusieurs accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années et il existe plusieurs lacunes au niveau de la mobilité cyclable. La Commune a en projet un 'concept général et multimodal' pour, entre autres, pallier à ces problèmes. Des itinéraires mobilité douce particuliers seront ainsi réalisés au gré des opportunités. Suggérons à ce titre simplement quelques exemples à évaluer dans le détail :

- peu de places pour vélos à la gare (un B+R pourrait être créé),
- pas racks à vélos/trottinettes à l'entrée du funiculaire notamment,
- la plupart des parkings communaux ne sont pas équipés de racks à vélos ainsi, des places/ racks pour vélos/trottinettes pourraient être ajoutées à la Clientis Arena et au CEFF, de même que des places pour trottinettes aux écoles et à la gare,
- bandes cyclables existantes de façon discontinues.



M7

Nombreux sont les trottoirs qui ne sont pas continus ou qui ont de grands seuils difficiles voire impossibles à franchir pour les personnes à mobilité réduite (poussettes y compris).

Malgré les aléas / rebondissements du projet du Plateau de la Gare, les objectifs de réaménagement des espaces publics sont à maintenir ainsi que l'amélioration des connections de mobilités douces.



Chemin de l'école

Au regard du point précédent, il y a plus particulièrement lieu de réfléchir au développement d'un concept global de sécurisation des chemins des écoliers.

M8



Politique et plans de mobilité dans les entreprises

Saint-Imier accueille sur son territoire plusieurs établissements / entreprises de taille importante comprenant de nombreux emplois (Hôpital, secteur de la Clef, Longines) générant une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut inciter sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant /aidant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ

FICHE

Gestion écologique et différenciée des espaces publics / Surfaces perméables

De nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- les surfaces herbeuses autour de la piscine et les abords en-dessous de la salle de spectacles ;
- toute la ZUP Place de sports (H) - cimetière (I) – pépinière / exploitation (Z) ;
- Home 'Les Lauriers', home 'La Pimpinière' ;
- École secondaire, ...
- abords de routes.



B1

B2

Le taux de surfaces imperméables sur le territoire communal est très élevé avec, entre autres, des parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur (gare, CEFF, piscine, halle de gym, ...). De la sorte, il pourrait raisonnablement être envisagé des revêtements perméables lors de prochaines réfections, de même que pour les Place du Marché et Place du 16 mars, à la salle de spectacles et dans la cour de récréation de l'école primaire. Pour l'école, au moins une partie du sol pourrait être perméabilisée/engazonnée et une attention particulière devrait être portée pour végétaliser cet espace.

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Saint-Imier possède quelques arbres remarquables (entre autres le splendide Sequoiadendron à la Route de Mt.Soleil) qui magnifient leur environnement immédiat, mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx), permettrait à la Commune de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :

- un véritable 'arboretum' à l'ancien hospice des vieillards du Champ de la Pierre,
- une collection d'arbres à fleurs dans tout le secteur des Fontenayes (dans les espaces 'libres' comme sur les plateformes de stationnement),
- retrouver les alignements arborés disparus par exemple à la Rue de la Clef et tout au long de la Route cantonale menant à Sonvilier,
- reconstituer les mails magnifiquement structurés du cimetière,
- arboriser les plateformes de stationnement et accompagner les stationnements sur chaussée (Rue de la Clef, Rue des Fontenayes / de la Fourchaux, Rue du Soleil, Rue Paul Charmillot, Rue de Beau Site, Rue des Jonchères, Rue de Tivoli, ...) par des arbres, ...



B3

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».



B8

Une action de reconstitution / renforcement de la végétation aux abords de la Suze est ainsi à mettre en œuvre, en collaboration avec ou par le syndicat d'aménagement des berges de la Suze.



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9



Pollution lumineuse

A saluer, la récente décision de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

B10

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Saint-Imier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 48% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 75% ont été construits avant 1980 et accaparent 91% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable/ Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Saint-Imier pourrait produire 35.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 8'855 ménages. 43 % de ce potentiel pourrait être produit par les 177 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 40 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 18 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'556 ménages. En 2019, Saint-Imier comptait 2'489 ménages.

E3

E5



Chauffages à distance

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carres de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Saint-Imier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.

E4

